

Date de dépôt : 21 octobre 2013

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour une meilleure protection sanitaire des riverains des effets de la poussière engendrée par le chantier du CEVA

Rapport de majorité de M. Ivan Slatkine (page 1)

Rapport de minorité de M. Yves de Matteis (page 19)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Ivan Slatkine

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions s'est réunie à deux reprises pour étudier la pétition 1878 *pour une meilleure protection sanitaire des riverains des effets de la poussière engendrée par le chantier du CEVA*.

Les deux séances consacrées à cette pétition se sont déroulées sous la présidence de M. Guy Mettan. Les procès-verbaux ont été tenus de manière précise par M. Christophe Vuilleumier que la commission remercie. A assisté aux séances, M^{me} Mina-Claire Prigioni, collaboratrice scientifique SGGC.

Audition de M^{me} Cécilia Maurice, de M. Jean-Michel Esperet et de M. Jean-Pierre Mabilon, pétitionnaires

M. Esperet déclare être l'administrateur de l'immeuble voisin du chantier des Eaux-Vives, immeuble qu'il habite également. Il remarque que l'été a été particulièrement chaud. Et il explique que l'immeuble se trouve à vingt mètres du chantier du CEVA dont la poussière, générée par les travaux de fouilles et de concassage, a envahi les lieux. Il ajoute que les occupants de

l'immeuble sont à présent tous affectés par de la toux et d'autres maux qui sont tous attribués à ces travaux, selon eux-mêmes et leurs médecins. Il signale alors qu'un message a été envoyé par les pétitionnaires le 20 juillet afin que le chantier soit arrosé tous les jours par temps sec, ce qui en l'occurrence est une pratique courante. Il ajoute que la demande portait aussi sur la possibilité de bâcher les fouilles et sur la possibilité qu'une analyse toxicologique de cette poussière soit effectuée et que les résultats soient communiqués. Il mentionne qu'entre temps une interview a été réalisée par la Tribune de Genève¹. Il précise que la journaliste a également interviewé la porte-parole du CEVA qui a répondu simplement « circulez, il n'y a rien à voir » et qui a déclaré que le chantier était arrosé régulièrement, ce qui est faux. Il signale encore que cette journaliste a en outre mentionné qu'un capteur de toxicité était installé, mais il déclare qu'aucune précision n'a été donnée à cet égard. Il remarque alors qu'une douzaine de députés lui ont indiqué qu'il fallait déposer une pétition, ce qui a été fait.

Mme Maurice mentionne être malade depuis le début des travaux. Elle précise que le concassage s'effectue sous ses fenêtres à ciel ouvert. Elle ajoute que c'est une poussière qui envahit tout le bâtiment, sans que rien ne puisse être fait. Elle précise que son mari a dû être hospitalisé d'urgence et mis sous oxygène. Elle répète qu'un arrosage conséquent de ce chantier permettrait de limiter cette nuisance qui est devenue intolérable. Et elle s'étonne que de tels travaux puissent être réalisés de cette manière à proximité des bâtiments.

M. Esperet remarque qu'il n'y a eu aucune mesure concrète de la part de la direction du chantier qui n'a répondu qu'après l'interview de la *Tribune de Genève*. Il observe que le responsable qui s'occupe de la dimension environnementale, M. Olivier Nigg, indique que les valeurs de toxicité sont plus élevées qu'habituellement en raison des travaux mais qu'elles restent en dessous des normes fédérales. Il aimerait en l'occurrence savoir ce qui est mesuré et à quelle fréquence, ainsi que l'importance du dépassement de ces valeurs. Il mentionne en outre que les arrosages dont le CEVA parle se font sur la piste des camions qui sortent du chantier et très rarement sur le chantier lui-même. Il observe toutefois que c'est le chantier qu'il faut arroser et non la piste, comme cela se fait traditionnellement. Il remarque qu'après l'article de la *Tribune de Genève* la piste a été arrosée plus abondamment. Mais il répète que c'est le chantier qui pose un problème. Il relève enfin qu'il a envoyé un

¹ Voir annexe 1.

courriel à Mme la conseillère d'Etat chargée du DIME sans recevoir de réponse².

Réponses aux questions des commissaires

Concernant l'emplacement exact des habitations qui seraient touchées par ces nuisances, M. Esperet indique que les habitants les plus ennuyés sont situés aux numéros 80, 32, 34 et 35 du chemin Franck-Thomas.

Concernant la récolte de signatures, M. Mabilon ajoute qu'une quarantaine de signatures ont été récoltées dans les immeubles se trouvant de l'autre côté de la rue, ce qui démontre que ces bâtiments sont également touchés par ce problème. M^{me} Maurice remarque aussi qu'il y a une école enfantine contiguë à ces fouilles. M. Esperet relève que plusieurs personnes n'ont pas signé en déclarant ne pas vouloir avoir de problème. Il ajoute avoir des difficultés dès lors à produire des certificats médicaux. Il précise toutefois que les cas évoqués sont des pharyngites, comme celui de sa femme ou celui de M^{me} Maurice, ou d'une dizaine de voisins. Il observe encore qu'il y a un manque total de prise en considération de ces personnes de la part des responsables du chantier CEVA. Il remarque également qu'une maman l'a appelé pour lui signaler qu'elle avait dû retirer sa petite fille de l'école Pré-Picot pour des raisons de toux que l'école ne pouvait pas résoudre. Il observe qu'il a été répondu à cette dame de placer sa fille ailleurs.

M. Esperet indique qu'aucune séance n'a eu lieu sur place avec les responsables du chantier. Il ajoute avoir écrit à M^{me} Künzler qui lui a répondu qu'elle chargeait quelqu'un de son équipe d'assurer le suivi de cette affaire, compte tenu de la problématique évoquée par les pétitionnaires. Mais il mentionne ne pas avoir eu de réponse et il imagine que M^{me} Künzler n'a pas eu non plus d'informations.

M. Esperet relève que ces nuages de poussière ont pris des proportions inquiétantes en juillet et en août. Il rappelle que ce chantier va durer jusqu'en 2017. Il répète que, face à la simplicité des demandes, le silence est inquiétant.

Concernant la position des régies concernées, si les pétitionnaires ont pris contact avec ces dernières, aucune réponse n'a été faite.

Concernant les problèmes techniques que représente un arrosage de chantier, M. Esperet répond qu'aucun obstacle n'a été en l'occurrence évoqué. Il mentionne que le seul obstacle serait l'épuisement d'une nappe phréatique, un argument qu'il n'a pas entendu. Il évoque alors un chantier à

² Voir annexe 2.

Malaga dont il s'est occupé, et il mentionne que le chantier était arrosé le matin et à trois autres reprises par temps sec, avec un tombereau pendant que les autres engins ne travaillaient pas.

Discussion de la commission

Un commissaire (MCG) déclare que c'est à nouveau une pétition qui aboutit à la Commission des pétitions par manque de concertation et d'informations de la part des services. Il ajoute qu'il y a un véritable problème et qu'il est nécessaire d'agir vite. Il rappelle que les députés ont déjà visité ces chantiers gigantesques et il pense qu'il convient de renvoyer directement cette pétition au Conseil d'Etat sans perdre de temps avec des auditions.

Un commissaire (L) remarque que le Conseil d'Etat va prendre six mois pour répondre. Il pense donc qu'il faut, au contraire, auditionner le responsable « environnement » du CEVA ainsi que M^{me} Künzler afin de mettre la pression. Il mentionne être inquiet de voir que les services cantonaux ne répondent pas, et il observe que les gens sont fatigués de cette absence de réaction, absence de réaction qui les entraînent à voter pour des partis populistes. Il déclare encore que renvoyer directement la pétition au Conseil d'Etat serait faire preuve de manque de respect à l'égard des pétitionnaires et reviendrait à fonctionner de la même manière que l'administration.

Une commissaire (S) déclare partager complètement les observations de son préopinant (L). Elle pense que le mieux serait de se rendre sur place en convoquant les personnes afin qu'elles expliquent comment elles vont régler ces problèmes. Elle suggère que l'urgence soit donnée à cette affaire puisque des personnes sont malades.

Une commissaire (Ve) pense qu'il serait également intéressant d'entendre le directeur de l'école enfantine afin de savoir ce qui a été proposé à cet établissement, ainsi que le responsable du plan environnement du CEVA.

Un commissaire (R) déclare qu'il n'est pas avéré que les maladies dont il a été question aient été générées par le chantier du CEVA, même s'il y a une simultanéité. Il pense qu'il est nécessaire que la commission reste très prudente à cet égard. Il mentionne encore qu'il serait judicieux d'auditionner en premier lieu un représentant du chantier.

Un second commissaire (R) déclare qu'il ne faut pas se poser la question de la véracité des certificats médicaux. Il relève, quant à lui, l'arrogance des services concernés qui ne répondent pas aux courriers.

Une commissaire (PDC) pense quant à elle qu'il serait intéressant d'entendre le médecin cantonal. Elle observe qu'il serait effectivement intéressant pour les députés de savoir comment fonctionne l'administration dans ce cadre puisque des problématiques similaires se produiront encore ces prochaines années.

Votes

Le Président propose alors l'audition de M. Olivier Nigg, responsable du plan environnemental du CEVA.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le Président propose ensuite d'écrire à l'école enfantine.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité³.

Le Président propose encore d'auditionner M^{me} Künzler puis de statuer sur les auditions suivantes.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Un commissaire (L) relève qu'un EMS se trouve en face ou presque de l'école enfantine et pense qu'il serait aussi utile d'envoyer un courrier à son directeur afin de savoir si les personnes âgées séjournant dans l'EMS souffrent de la même manière du chantier.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité⁴.

Audition de M^{me} Michèle Künzler, conseillère d'Etat, de M. Daniel Chambaz, directeur de la direction générale de l'environnement (DGE), et de M. Jean-Baptiste Ferey, secrétaire général adjoint au DIME

M^{me} Künzler déclare qu'un chantier ne peut pas ne pas créer de nuisances. Elle ajoute que des mesures ont été prises pour ce chantier qui, en l'occurrence, est gigantesque. Elle rappelle par ailleurs que c'est la direction du CEVA qui gère ce chantier sous l'autorité de la Confédération, un chantier

³ On trouvera en annexe 3 la réponse de la direction de l'établissement concerné, l'établissement Pré-Picot/Allières. Nous reviendrons sur ce courrier dans la conclusion du rapport.

⁴ On trouvera en annexe 4 la réponse de la direction de l'EMS Foyer-Saint-Paul SA. Nous reviendrons dans la conclusion de ce rapport sur ce courrier.

qui provoque une dépense de quinze à vingt millions par mois. Elle signale également que les directives fédérales en matière de bruit et d'air sont suivies.

M^{me} Künzler signale encore que le canton va obtenir une délégation de compétence de la part de la Confédération, ce qui lui permettra d'intervenir sur le chantier et de mettre à l'amende les entreprises qui le méritent. Elle observe en outre que son département a répondu à deux reprises aux pétitionnaires.

M. Chambaz rappelle pour sa part qu'un tel chantier fait l'objet d'une étude d'impact au préalable, et il remarque que le processus de validation est de nature fédérale. Il ajoute que le canton a été consulté dans le cadre de cette étude d'impact, laquelle prévoyait toutes les mesures nécessaires. Il mentionne que ce chantier relève de la responsabilité de la Confédération qui doit également en assurer le suivi par le biais de visites. Il déclare ainsi que le suivi environnemental doit être assuré par la Confédération qui ne vient toutefois jamais, faute de temps. Il remarque que le canton s'est rendu compte il y a déjà deux ans de la situation, raison pour laquelle une délégation de compétence au canton est envisagée. Il observe qu'une facture pour les contrôles réalisés par le canton a été présentée à la Confédération, laquelle a refusé cette dernière et a indiqué que c'était au CEVA de payer. Il ajoute que pour le moment le canton n'a pas reçu la délégation de compétence. Il remarque toutefois qu'il n'y a pas de conséquences importantes pour le moment selon la direction du chantier. Il pense que la poussière est inévitable dans un chantier de cette taille, tout comme le bruit. Il mentionne encore que le chantier parvient à présent à son stade souterrain, ce qui limitera les nuisances. Il répète que les mesures prévues dans le cadre de l'étude d'impact sont raisonnables et bien équilibrées.

Réponses aux questions des commissaires

Concernant l'absence de réponse du département suite au courrier des pétitionnaires, M. Ferey répond que c'est la direction du CEVA qui a répondu directement aux pétitionnaires. Il observe toutefois que les mesures ont été appliquées dans les règles de l'art. Il précise qu'il laissera la direction du CEVA répondre dans les détails à la question relative aux rythmes d'arrosage du chantier.

M. Ferey signale encore que la réponse du département au dernier courrier des pétitionnaires va être envoyée.

Concernant les considérations que l'on pourrait avoir pour les pétitionnaires, M^{me} Künzler déclare que la problématique soulevée a été bien

comprise. Elle ajoute que des réponses ont été données. Elle signale aussi que les récriminations se sont calmées puisque le chantier se déroule à présent en sous-sol. Elle pense que c'est l'ampleur du chantier qui pose un problème. Elle rappelle qu'il est question de 50 000 m² et elle remarque qu'arroser à un endroit ne suffit pas puisque le terrain sèche rapidement.

Concernant l'étude d'impact menée et les risques sanitaires qui auraient pu être identifiés, M. Chambaz répond que les études d'impact portent également sur la santé des personnes. Il signale que les substances dangereuses dont parlent les pétitionnaires n'existent pas dans ce contexte et qu'il n'y a, par exemple, pas de présence d'amiante. Il observe que la démolition des voies de chemin de fer dégage du benzoapirène qui est en effet cancérigène, mais il remarque que ces dégagements sont faibles et limités. Il rappelle en outre que, en cas de destruction, il est nécessaire de présenter un rapport portant sur la présence ou non d'amiante. Il déclare qu'il n'y a pas de risque sanitaire particulier quant à la poussière, à l'exception des personnes qui y sont allergiques.

Concernant la pollution de la terre, M. Chambaz déclare que la manipulation de cette dernière ne dégage pas des métaux lourds.

Concernant d'éventuelles mesures pour s'assurer que le chantier n'est pas nuisible pour la santé des personnes, M. Chambaz répond que des analyses sont effectuées sur les retombées de poussière dans le cadre du suivi de projet. Il ajoute qu'aucun problème n'est apparu.

Concernant le bruit occasionné par le chantier, M^{me} Künzler indique que le fait de ne pas avoir de machines d'extraction cassant de la roche permet à ces travaux d'être moins bruyants que d'autres. Elle signale en outre que ces machines sont modernes et ne font pas le bruit auquel on pourrait s'attendre. Elle rappelle que les machines qui plantent des palplanches sont autrement plus bruyantes.

Concernant le rythme et le nombre d'analyses faites ainsi que leurs résultats, M. Chambaz indique qu'il n'y a pas a priori de raison pour laquelle ces poussières seraient plus nocives que d'autres. Il rappelle ensuite qu'il est extrêmement coûteux de faire des analyses. Il observe en outre que ces analyses ne sont jamais réalisées sur les chantiers cantonaux. Il répète que c'est la Confédération qui est responsable de cette question, et il ne peut pas dire combien d'analyses ont été réalisées et encore moins en donner les résultats. M. Chambaz signale qu'il convient de différencier le maître d'ouvrage et l'autorité de surveillance.

Concernant d'autres plaintes de ce type le long du chantier du CEVA, M^{me} Künzler indique que des plaintes sont parvenues des Eaux-Vives à

l'égard du bruit. Elle rappelle que c'est au moment de la construction de la tranchée couverte que les impacts seront les pires.

Suite à la remarque d'une commissaire (L) qui constate qu'il n'y a donc pas de surveillance soutenue de la part de la Confédération et que le canton s'en satisfait, et qui se pose alors la question de savoir à qui cette pétition pourrait être envoyée, M^{me} Künzler répond que c'est l'OFT, l'Office fédéral des transports, qui est présent dans le comité de pilotage qui est le référant. Elle mentionne en l'occurrence qu'il était inélégant de la part de l'OFT de faire payer au canton les mesures que ce dernier a mises en place. Elle observe qu'il est en outre éthiquement curieux que le maître d'ouvrage doive assurer la surveillance de son propre ouvrage. Elle signale alors que la dépense minimum pour la surveillance est de 100 000 F par année. Elle remarque que ce point sera abordé lors d'une prochaine réunion.

Enfin, M^{me} Künzler indique qu'il faut encore obtenir légalement la délégation de compétences pour pouvoir intervenir.

Audition de M. Olivier Nigg, chef de projet environnement du CEVA, et de M. Antoine Da Trindade, directeur projet CEVA

M. Da Trindade déclare que des analyses sont menées depuis avril 2011 dans le cadre du suivi environnemental du chantier CEVA. Il ajoute que plusieurs mesures sont prévues, notamment celle de l'analyse de l'air. Il précise qu'une douzaine de capteurs ont été mis en place dans les secteurs sensibles. Il remarque qu'un capteur est en l'occurrence situé à 100 mètres du numéro 80 du chemin Frank Thomas. Il observe que les graphes indiquent que les normes n'ont jamais été dépassées. Et il mentionne que ces résultats sont envoyés à l'Etat pour que ce dernier soit tenu informé. Il rappelle par ailleurs que c'est une équipe de projet qui s'occupe de ces travaux et non le canton.

Réponses aux questions des commissaires

Concernant l'emplacement exact du capteur indiqué, M. Da Trindade indique qu'il est situé au 10 chemin Franck-Thomas (*relevé GPS : X502603.24 / Y117661.71*). Sachant que le chantier s'étend sur 10 kilomètres, dont 5 en tranchée couverte, M. Da Trindade explique qu'il est impossible d'avoir des capteurs partout. Il indique néanmoins que suite à la demande des pétitionnaires, un nouveau capteur sera installé et que le maillage sera plus important.

La société en charge des capteurs est le Bureau CSD qui a reçu le mandat. M. Da Trindade déclare ensuite que les données mesurées par ces capteurs ne

sont pas usuelles et sont destinées aux spécialistes. Il précise qu'il est question de microgrammes au m². Il ajoute qu'il est possible de donner ces données à la commission si cette dernière le désire. Il signale en outre que ces informations sont envoyées à l'Office fédéral de l'environnement. Il déclare encore que l'arrosage du chantier est fait régulièrement. Il signale qu'un tracteur tire une citerne sur le chantier qui arrose régulièrement le terrain. Il ajoute que deux balayeuses tournent continuellement pour nettoyer les routes. Il signale encore qu'un arrosage est fait sur les roues des camions. Il déclare toutefois qu'il est évident qu'en période sèche la poussière est plus importante. Il rappelle alors que les pistes utilisées par les camions ont été créées afin de leur faire éviter le chemin Frank Thomas. Il évoque ensuite les bâches citées par les pétitionnaires et il mentionne qu'il serait difficile de placer des bâches sur 5 kilomètres de chantier. Il rappelle que la réglementation ne prévoit pas cette mesure qui n'est prise que sur des sites pollués comme Artamis. Il explique ensuite que les excavations sont faites « en taupes », soit en sous-œuvre, après la pose des parois moulées et de la dalle, cela afin de limiter les nuisances. Il signale par ailleurs que la destruction du tunnel et le concassage de ces éléments ont été pénibles pour les riverains mais il mentionne que cette période est quasiment terminée.

Concernant la régularité des arrosages, M. Da Trindade indique qu'il a été demandé à l'entreprise d'améliorer l'efficacité de l'arrosage. Il ajoute que c'est un canon à eau qui terminera la phase de destruction.

Sachant que des travaux du même type seront réalisés ultérieurement dans d'autres secteurs du chantier, M. Da Trindade relève la pertinence de mettre en place des capteurs supplémentaires dans ces secteurs précis.

Concernant les molécules mesurées par les capteurs, M. Nigg indique qu'ils prennent en compte le zinc, les métaux lourds. Il ajoute qu'il n'y a pas de silice ou d'amiante.

Concernant la transmission des informations à la Confédération et aux services cantonaux, M. Da Trindade confirme ces envois.

Discussion et vote

Un commissaire (L) remarque que la commission demeure dans le vague, même lorsqu'un rapport est demandé. Il observe que les services de M^{me} Künzler indiquent ne rien recevoir. Il pense que le seul moyen de s'assurer que les rapports des capteurs soient satisfaisants et donc qu'il n'y ait pas de lien de cause à effet entre le chantier et les problèmes sanitaires soulevés par les pétitionnaires est de renvoyer la pétition au Conseil d'Etat.

Un commissaire (R) acquiesce.

Un commissaire (UDC) soutient également le renvoi au Conseil d'Etat mais il se demande s'il ne faudrait pas auditionner l'entreprise qui effectue ces contrôles.

Une commissaire (Ve) déclare que son groupe estime qu'il n'est pas très utile de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat. Elle observe que ce dernier ne reçoit pas ces informations et que ce sont les services qui les obtiennent. Elle propose le dépôt de cette pétition.

Une commissaire (PDC) déclare que les gens ont eu raison de déposer cette pétition compte tenu de la situation. Mais elle ne voit pas en quoi il serait utile de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat puisque les mêmes informations seront communiquées à la commission.

Un commissaire (MCG) indique être en faveur du renvoi au Conseil d'Etat, même si le chantier arrive à son terme et que la saison a changé. Il rappelle en effet que de futurs chantiers se dérouleront l'année prochaine. Il signale que les services prennent des mesures immédiatement lorsqu'une pétition est renvoyée au Conseil d'Etat.

Un commissaire (S) déclare rejoindre l'avis libéral concernant les réponses du département. Il ne croit pas qu'il soit possible de balayer les questions de cette manière. Il partage également l'avis de la commissaire (PDC) mais il rappelle que ce chantier aura une suite. Il pense que le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat revient à tirer une sonnette d'alarme. Il aimerait avoir une réponse la plus claire possible et le plus rapidement possible de la part du Conseil d'Etat.

Une commissaire (L) déclare être en faveur du renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat. Elle ajoute ne pas avoir été satisfaite des réponses du département et de la direction du CEVA. Elle observe qu'il y aura d'autres chantiers d'excavation et elle pense qu'il faudrait s'inquiéter de la compétence concernant la surveillance de ces chantiers.

Le Président rappelle qu'il est également possible de renvoyer cette pétition aux CFF.

Un commissaire (UDC) mentionne que son groupe renverra cette pétition au Conseil d'Etat puisque de nombreux points nécessitent encore des réponses. Il estime également que la réponse du Conseil d'Etat sera importante pour la suite. Il rappelle que l'extension de la gare Cornavin en plein centre-ville est prévue, et il pense que cette expérience du CEVA servira dans de futurs projets.

Un commissaire (L) signale qu'il est question de risques sanitaires et il rappelle que c'est le canton qui est responsable dans ce domaine.

Le Président passe au vote du renvoi de la P 1878 au Conseil d'Etat :

OUI :	10 (2 S, 2 MCG, 1 UDC, 3 L, 2 R)
NON :	3 (3 Ve)
Abstentions :	2 (2 PDC)

Conclusions

Suite à l'étude de la pétition 1878, la majorité de la commission a été surprise du manque de coordination et de communication entre la direction du chantier CEAV, qui est sous la responsabilité de la Confédération, et les services de l'Etat.

Si les courriers reçus de la part de l'Etablissement Pré-Picot (voir annexe 3) et de l'EMS Foyer Saint-Paul SA (voir annexe 4) peuvent rassurer la commission quant aux nuisances occasionnées par le chantier du CEVA, il n'en demeure pas moins que les invites de la pétition ne sont pas remplies et demandent à l'être. En effet, pour la majorité de la commission, rien n'empêche de rendre public non seulement les emplacements des capteurs mis en place pour contrôler le niveau de pollution, mais également les résultats des analyses qui sont faites. Il n'y a aucun obstacle à ce que ces analyses soient communiquées aux riverains du chantier qui les demanderaient.

En ce qui concerne l'arrosage du chantier et l'éventuelle installation de bâches au-dessus des sites du chantier particulièrement générateurs de poussières, par le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat, la majorité de la commission prie ce dernier d'être particulièrement attentif et vigilant lors des prochaines saisons sèches que connaîtra le chantier.

Enfin, ayant appris lors des auditions que le canton avait demandé à la Confédération une délégation de compétence pour l'inspection du chantier, et sachant que la Confédération manque de temps pour assumer cette tâche, la majorité de la commission, par le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat, souhaite également que la problématique soulevée soit résolue au plus vite de telle sorte que le chantier du CEVA puisse correctement être surveillé.

Pour l'ensemble de ces motifs, la majorité de la commission vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à renvoyer la pétition 1878 au Conseil d'Etat.

Pétition (1878)

pour une meilleure protection sanitaire des riverains des effets de la poussière engendrée par le chantier du CEVA

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les personnes soussignées riveraines du chantier du CEVA le long du chemin Frank-Thomas demandent, suite à de nombreux problèmes respiratoires avérés, occasionnés par la poussière engendrée par les travaux, et plus gravement encore par temps sec, que quatre mesures simples soient prises immédiatement pour mieux les protéger de ladite poussière, à savoir:

- La conduite de fréquentes analyses de son éventuel caractère allergène et/ou toxique (nanoparticules, silicones, métaux lourds, voire résidus d'amiante émanant de la démolition de l'ancien tracé ferroviaire). Et qu'au besoin, des mesures sanitaires soient prises en conséquence.
- La publication régulière, à l'usage du public, des résultats de ces analyses.
- Un arrosage suffisamment abondant du chantier sur toute sa superficie plusieurs fois par jour par temps sec, ainsi qu'il est d'usage sur les chantiers à ciel ouvert en milieu urbain.
- L'installation temporaire de bâches ou de tentes au-dessus des sites du chantier particulièrement générateurs de poussières, tels que les lieux de concassage et d'excavation.

Les personnes soussignées craignent en outre que cette nuisance ne soit pas limitée aux seuls résidents du chemin Frank-Thomas et qu'elle puisse affecter d'autres riverains du chantier ainsi que le personnel qui y travaille. Compte tenu de l'ampleur des travaux et de leur durée prévue, il leur semble impératif de mettre rapidement en place les mesures évoquées plus haut et de les maintenir tout au long du projet pour garantir la santé publique.

N.B. 57 signatures
p.a. Jean-Michel Esperet
80, chemin Frank-Thomas
1208 Genève

11 juin 2013

Genève Région

Politique

Pourquoi Carlo Sommaruga est allé voir Julian Assange

Le conseiller national a rencontré le fondateur de WikiLeaks, réfugié dans l'ambassade d'Equateur à Londres

Sophie Rosset
Le Genevois Carlo Sommaruga, conseiller national socialiste, a rencontré mercredi Julian Assange, fondateur du site controversé WikiLeaks, bloqué à Londres (lire encadré). A la suite de cette visite d'une demi-heure, le vice-président de la Commission de politique extérieure compte mobiliser les parlementaires pour presser les lanceurs d'alerte, comme Assange et Edward Snowden.

Carlo Sommaruga, vous avez été reçu en audience par un pape ou un pape?
(Rire) Ni l'un ni l'autre! C'est une nouvelle génération de militants qui, au-delà d'un débat gauche-droite, visent la transparence dans tous les domaines de la société et surtout au sein des Etats. Ils veulent les faire, grâce à la révolution numérique, à changer leur fonctionnement.

Qu'en avez-vous dit?
Nous avons discuté de la protection des whistleblowers (des lanceurs d'alerte), qui risquent la prison dans les pays qu'ils visent. Julian Assange et Edward Snowden ne peuvent obtenir l'asile en Suisse. Aujourd'hui, il faut donner un statut à ces personnes, je vais discuter avec des collègues d'autres partis pour entamer le débat sur ce type de situations. Il faut créer un groupe de soutien international de parlementaires.

Vous démissionnez-vous en une proclamation volontaire face aux Etats-Unis?



Pour le socialiste Carlo Sommaruga, «il est faux de dire que la Suisse est attaquée parce qu'elle est riche». MAURANE DI MATTEO

Toujours visé par les Etats-Unis

Refugié depuis juin 2012 dans un appartement de l'ambassade d'Equateur à Londres, Julian Assange ne peut quitter ce lieu sans être arrêté. Pourquoi pour agression en Suisse, il refuse de s'y rendre. Un australien craint de se voir ensuite entraîné vers les Etats-Unis, qui veulent le juger pour les milliers de documents confidentiels publiés sur WikiLeaks, S.R.



L'Australien Julian Assange est dans une impasse. S.R.

J'ai choisi le camp de la transparence, de la justice. N'oublions pas que WikiLeaks, Edward Leaks et Edward Snowden ont montré

comment des Etats se prévalent des droits de l'homme, de la démocratie prétentialement ces valeurs à l'insu des citoyens.

Fêtes répétitives? Parole à Christian Colquhoun

Page 14
Caves inondées et animaux noyés à Lancy
Page 15



Ils sont tranquilles des paradis fiscaux

C'est une légende. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a ouvert un nouveau front pour les juridictions locales, comme le Delaware, aux Etats-Unis. Il y a un changement de paradigme au niveau international pour réguler la fiscalité. La Suisse doit s'adapter. Elle savait depuis une quinzaine d'années que le secret bancaire allait devoir être supprimé. La question de l'échange automatique d'informations se profile aussi depuis longtemps. Mais notre pays a tenu à garder ses avantages concurrentiels jusqu'à ce qu'on la force à changer. Il est donc faux de dire que la Suisse est attaquée parce qu'elle est riche.

La Suisse doit-elle pour autant se laisser faire quand on cherche à la déstabiliser par des méthodes peu recommandables?

Non. Mais c'est la rançon d'une position de refus d'évoluer. La Suisse aurait dû depuis longtemps collaborer de manière active aux changements internationaux en cours plutôt que de faire de l'obstruction. Eveline Widmer-Schlumpf l'a finalement compris, comme le montre le discours de la Suisse au G20 à Moscou.

Can attaques contre la Suisse ne vont-elles pas encourager la montée du populisme?

Soit on explique qu'il y a un changement de paradigme au niveau international, soit on martèle que la Suisse est attaquée, et l'on prend le risque de favoriser le repli nationaliste.

Consultez notre dossier sur Carlo Sommaruga www.csommaruga.tdg.ch

Considérez-vous aussi Hervé Falciani, accusé par la Suisse du vol des fichiers bancaires, comme un lanceur d'alerte?
Non. Il a communiqué des informations à la France pour des intérêts financiers. Mais ce genre de commerce cessera le jour où la transparence fiscale sera mise en place.

En étant favorable à la fin du secret bancaire, ne cautionnez-vous pas les attaques de la France et des Etats-Unis contre la Suisse?
La Suisse a mis en place un système fiscal qui crée une concurrence déloyale. Il n'y a par ailleurs aucune raison de soutenir plus les

banques qui l'induit. Le secteur financier représente environ 15% du PIB suisse, alors que les petites et moyennes entreprises industrielles ou de services apportent une richesse bien plus importante au pays.

En lâchant les banques, le Parti socialiste (PS) ne joue-t-il pas contre sa propre peau?

Non, le PS défend toujours la solidarité et la justice. Depuis quarante ans, nous demandons l'abolition du secret bancaire pour qu'il n'y ait pas d'argent illégitime et illégal caché en Suisse et pour que chacun paie ses impôts.

Malis les Etats-Unis et l'Europe

La poussière du chantier du CEVA incommodé les habitants d'un immeuble

Les copropriétaires du 80, chemin Frank-Thomas se plaignent de gênes et de maladies respiratoires

Le va-et-vient des camions et les nuisances sonores passent en core. Mais ce qui met les habitants du 80, chemin Frank-Thomas hors d'axe, c'est la poussière. «On en prend plein la figure! Nous ne sommes pas coprés au CEVA. Nous sommes inquiets pour notre santé», insiste Jean-Michel Esperet, en observant, de son balcon, le chantier de la future infrastructure ferroviaire.



Jean-Michel Esperet pense que d'autres immeubles sont touchés.

«Une de ses voisines féminine: «Cela fait des mois que je tousse. J'ai d'abord cru à un rhume puis au pollen, mais c'est cette poussière.» Son époux souffre de problèmes respiratoires existants auparavant. Une autre habitante d'une largyette. «Depuis un mois en deux, 60% des habitants de l'immeuble ont des difficultés respiratoires», estime Jean-Michel Esperet, suspectant la présence de nanoparticules ou de poussières de métaux lourds.

En tant qu'administrateur de la copropriété, Jean-Michel Esperet demande que le chantier soit arrêté. «Comme c'est le cas de tous

les chantiers à ciel ouvert dans le même secteur», lâche ce sexagénaire qui a passé trente et un ans chez un fabricant de machines de chantier. Il voudrait aussi que des bâches soient dressées, surtout en cas de travaux de concassage, et, enfin, que des analyses toxicologiques soient effectuées en urgence.

Souhaitant que le combat reste alerte les députés de tous bords. Plusieurs lui ont proposé de lancer une pétition. «Quand il y a une menace d'incendie, on appelle les pompiers, on ne fait pas une pétition», s'indigne l'administrateur,

soulignant l'urgence sanitaire de la situation.

Faon à ces demandes, Caroline Monod, responsable de la communication du CEVA, se veut rassurante. «Un capteur de poussières est disposé en chantier, en face de l'ancien tunnel ferroviaire de Grange-Canal. Il mesure la concentration de poussières et de métaux lourds dans l'air. Aucun dépassement n'a été signalé à ce jour.» Selon elle, les contrôles continus sont stricts et les nuisances chères. Il a conclu: «En artrose très régulièrement et d'autant plus en période de desherese» Marie Priet

Comité photo



Annexe 1

Annex 2

Huong ESPERET

De: Huong ESPERET [huong.esperet@bluewin.ch]
Envoyé: vendredi 9 août 2013 13:06
À: 'michele.kunzler@etat.ge.ch'
Cc: 'Sandrine.Salemo@ville-ge.ch'
Objet: Immeuble sis Chemin Frank-Thomas 80 -1208 Genève / Chantier du Ceva

Madame la Conseillère d'Etat,

Merci pour votre lettre du 5 courant en réponse à ma lettre du 20 juillet.

Vous m'indiquez que vous transmettez mon courrier au CEVA pour raison de compétence.

Nous avons bien sûr contacté le CEVA.

Nous n'avons à ce jour reçu que deux réponses de ce dernier.

La première, **indirecte**, se trouvait dans la Tribune de Genève du 23 juillet en page 13, suite à l'interview que j'avais accordée à ce journal. Catherine Monod, responsable de la communication du CEVA déclarait que le chantier était arrosé "très régulièrement". Ce qui n'est pas exact. Par temps sec, il n'a guère été arrosé qu'une ou deux fois par mois (le seul arrosage fréquent étant celui des pneus des camions qui sortent du chantier). Une pétition en ce sens dont je suis l'initiateur a depuis recueilli 57 signatures. Elle sera soumise au Secrétariat du Grand Conseil dans les jours qui viennent. Quant à l'éventuelle nocivité des poussières, Catherine Monod mentionnait l'existence d'un "capteur de poussière", en ajoutant qu' "aucun dépassement n'avait été signalé à ce jour". Réponse qui nous a paru un peu vague et légère, ne serait-ce que par rapport aux problèmes d'ordre sanitaire évoqués dans ma lettre du 20 juillet. Selon le journal, Catherine Monod se voulait "rassurante". Les pétitionnaires évoqués plus haut ne l'ont à l'évidence pas jugée telle..

La seconde, en date du 25 juillet, émanait d'Olivier Nigg, Chef du projet environnement du CEVA. Ce dernier écrivait ce qui suit: "Les résultats des analyses de ces capteurs montrent **des valeurs plus élevées qu'habituellement**, en raison de la proximité d'un chantier de construction, mais largement en dessous des valeurs limites autorisées selon l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air" (le mot "capteur" étant devenu pluriel en deux jours). Réponse qui, elle aussi, nous a paru peu "rassurante", faute de précisions quant à ce que captent ces capteurs, quant au dépassement des valeurs habituelles, quant à la fréquence des contrôles, etc. Olivier Nigg déclarait en outre que la "piste (?) était arrosée régulièrement", ce qui n'est pas exact (voir plus haut!) à propos du **chantier** lui-même... mais précisait néanmoins que l'arrosage " de la piste (?) du chantier" devait être "effectué encore plus intensément"(!). Nous n'avons pas compris pourquoi Olivier Nigg se référait constamment à la "piste du chantier" et non pas à l'arrosage du **chantier en tant que tel**, l'une des trois simples requêtes exprimées dans ma lettre.

Au sujet de mes deux autres requêtes: Aucune réponse de l'une ou de l'autre à ce jour quant au bâchage temporaire des fouilles et autres sites de concassage, travaux qui, par temps sec, sont fortement générateurs de poussière, Aucune réponse non plus quant à ma demande d'une analyse de toxicité **indépendante** du CEVA.

Je vous prie, Madame la Conseillère d'Etat, d'agréer mes salutations distinguées.

Jean-Michel ESPERET
Chemin Frank-Thomas 80
1208 Genève
Tél. 022 700 20 72
jmesperet@bluewin.ch

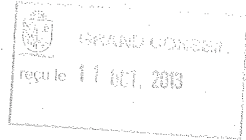


REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
 Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
 Enseignement primaire
Etablissement Pré-Picot / Allières

Direction de
 l'établissement Pré-Picot / Allières
 Chemin Frank-Thomas 31
 1223 Cologny

CONSEIL	
Exp. n°	14/10/2013
Par courriel	<input checked="" type="checkbox"/>
Députés (100)	<input checked="" type="checkbox"/>
Bureau	<input type="checkbox"/>
Archives	<input checked="" type="checkbox"/>
Commission :	Portier
Copies à :	na email
Envoyé le :	

N°réf. : PCD/fw/Co



Grand Conseil
 Commission des pétitions
 Monsieur Guy METTAN
 Président
 Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
 Case postale 3970
 1211 Genève 3

Cologny, le 9 octobre 2013

Concerne : votre courrier du 16 septembre 2013 – Pétition 1878

Monsieur le président,

Par la présente, j'accuse réception de votre demande d'informations, dont le contenu a retenu toute mon attention.

Afin de répondre aux interrogations posées dans votre courrier avec l'objectivité que requiert la problématique qu'il aborde, j'ai procédé à un sondage dans lequel chaque collaborateur placé sous ma responsabilité pouvait faire état de sa perception sur différents aspects du sujet, à savoir :

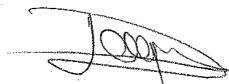
- constat de plaintes émanant des élèves ou parents au sujet de la poussière du chantier;
- constat auprès des élèves de gêne ou de troubles respiratoires à la récréation ou en classe;
- constat personnel d'une gêne ou d'un trouble lié à la poussière du chantier.

Le recueil des données laisse apparaître que la poussière occasionnée par les travaux du chantier CEVA n'est aucunement source d'une gêne ou de troubles respiratoires tant pour l'ensemble des élèves que les membres du corps enseignant (cf. sondage annexé). De fait, si plaintes il y a, celles-ci portent ou ont porté plus spécifiquement sur le bruit et les vibrations ressenties à une certaine période du chantier.

Par ailleurs, votre lettre fait mention de propos tenus par les pétitionnaires évoquant un « retrait de l'établissement d'une élève de Pré-Picot en raison de troubles respiratoires liés au chantier ». Cette allégation ne peut que susciter mon étonnement. En effet, aucune famille, dont l'enfant a quitté l'établissement ces six derniers mois, n'a évoqué ce motif lors du départ.

Enfin, il me semble également utile de porter à votre connaissance que Mme Isabelle Jenny, infirmière scolaire de l'école, n'a constaté aucun problème de santé particulier pouvant être incriminé au chantier CEVA et qu'elle n'a reçu aucune information ou plainte de parents concernant d'éventuels troubles dont aurait souffert une élève.

Espérant par ce qui précède avoir apporté les éclaircissements nécessaires à la Commission des pétitions, je reste à votre disposition pour tout complément d'information et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pierre-Charles Dagau
Directeur

Annexe mentionnée

SONDAGE CHANTIER DU CEVA

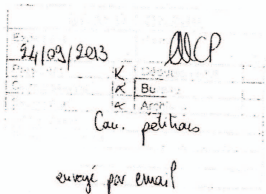
	DES ÉLÈVES OU PARENTS SE SONT PLAINTS DE LA POUSSIÈRE DU CHANTIER				JE CONSTATE QUE LA POUSSIÈRE DU CHANTIER GÊNE DES ÉLÈVES				JE SUIS GÊNÉ-E PAR LA POUSSIÈRE DU CHANTIER À LA RÉCRÉATION OU EN CLASSE			
	Pas du tout	Un peu ment (1 à 3 él.)	Moyenne ment (4 à 8 élèves)	Beaucoup (9 à ...)	Pas du tout	Un peu (1 à 3 él.)	Moyenne ment (4 à 8 élèves)	Beaucoup (9 à ...)	Pas du tout	Un peu	Moyenne ment	Beaucoup
Nicole Degoumois	X				X				X			
Sabine Meylan	X				X				X			
Nathalie Rochat	X				X				X			
Yael Sarfati	Les duettistes donnent une position commune concernant les élèves et les parents!											
Madeleine T. Tesnière	X				X				X			
Jean-Luc Schneuwly	X				X				X			
Carla Ferreira	X				X	/			X			
Alexandra Nguyen	X				X				X			
Graziella Michoud	X				X				X			
Anne-Marie Putton	X				X				X			
Marie-Laure Danalet									X			
Sylvie Leuba									X			
Katja Grimm	X				X				X			
Christine Paoliello	X				X				X			
Catherine Vanat	X				X				X			
Hester Diddens									X			
Alexandra Francioli									X			
Valérie Chopine									X			
Jean Tonna									X			
Catherine Dechevrens									X			

4



EMS Foyer Saint-Paul SA

Etablissement Médico Social



GRAND CONSEIL
Commission des pétitions
Monsieur le Président
Guy Mettan
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3970

1211 GENEVE 3

N. réf. : MC/sg

Cologny, le 19 septembre 2013

Concerne : CEVA – pétition 1878

Monsieur le Président,

Nous accusons réception de votre courrier du 16 septembre dernier et tenons d'ores et déjà à remercier la Commission pour l'intérêt qu'elle porte à notre institution.

Dans le cadre de votre demande concernant les nuisances engendrées par le chantier du CEVA, nous pouvons vous préciser ce qui suit :

Notre établissement, bien que tout proche du chantier, est séparé de celui-ci par un parking privé destiné à nos visiteurs.

De plus, les façades donnant sur le chantier, que ce soit au 104 (bâtiment principal), 98 et 94 (annexes), ne possèdent pas d'ouverture, type fenêtre, en lien avec des appartements, à l'exception des portes d'entrée du rez-de-chaussée.

Le chantier en cours provoque, en ce qui nous concerne, des gênes liées aux accès à notre établissement et des nuisances sonores ainsi qu'à certains moments de la journée des vibrations que nous ressentons.

Nous n'avons néanmoins constaté aucune gêne importante liée à la poussière ou ayant entraîné des problèmes respiratoires parmi notre population.

Nous vous souhaitons bonne réception de ces quelques précisions et nous vous adressons, Monsieur le Président ainsi qu'aux membres de la Commission, l'expression de nos meilleures salutations.

Henri Gillet
Administrateur Délégué

EMS FOYER SAINT-PAUL SA

Marc Clary
Directeur

Chemin Frank-Thomas 104 - 1223 Cologny - Tél. 022 718 11 11 Fax 022 786 32 55

E-mail: ems-st-paul@vtxnet.ch

CCP 12-14057-9 - UBS, cpte 341363.00U



Date de dépôt : 22 octobre 2013

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Yves de Matteis

Mesdames et
Messieurs les députés,

Ce court rapport de minorité a pour but de souligner certains éléments qui, selon certains commissaires Verts, n'ont pas été suffisamment pris en compte lors du travail de commission.

Auditions effectuées

Malgré le fait que la possibilité d'entendre le médecin cantonal ait été évoquée à en tout cas deux reprises par des commissaires, celui-ci n'a pas été auditionné. Pourtant, à plusieurs reprises, comme le mentionne le procès-verbal de la commission, ce sont bien des considérations d'ordre médical qui ont présidé au renvoi de la pétition au Conseil d'Etat : « c'est la question concernant la santé publique qui est le point le plus important de la pétition ». Il aurait été utile de procéder à une telle audition.

Il a par exemple été déclaré, lors des auditions, qu'il n'était pas « avéré que les maladies dont il a été question aient été générées par ce chantier, même s'il y a une simultanéité ». L'audition du médecin cantonal aurait peut-être permis de lever ces doutes.

Pertinence d'un renvoi au Conseil d'Etat

La commission s'est donc malheureusement limitée à aborder des questions d'ordre technique, à savoir les mesures effectuées et le contexte juridique. Or, les chantiers concernés par la pétition ayant, d'après tous les auditionnés, suivi les réglementations et les lois en vigueur aux plans européen, suisse et cantonal, il est fort probable que la réponse du Conseil d'Etat mentionnera précisément le fait que les lois concernées ont été respectées, comme le soulignait une commissaire qui ne voyait pas « en quoi il serait utile de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat puisque les mêmes

informations seront communiquées à la commission ». Ce qui permet donc de douter de l'efficacité d'un renvoi tel quel de la pétition au Conseil d'Etat.

Situations similaires dans un proche futur

Un des arguments mentionné pour justifier le renvoi au Conseil d'Etat précisait que, bien que la situation mentionnée par la pétition soit probablement réglée à l'heure qu'il est, puisque la fouille se déroule dorénavant en sous-sol, et donc est entrée dans une phase qui, de toute manière, ne causera plus aucun dégagement de poussière, des situations similaires pourraient se produire dans le futur (soit dans le cadre du chantier du CEVA, qui va durer jusqu'en 2017, soit dans d'autres cadres).

A noter qu'il ne semble cependant pas que d'autres plaintes aient été relevées concernant le chantier du CEVA ces derniers temps.

Comme l'a soulignée une commissaire, il serait en revanche intéressant pour les députés de « savoir comment fonctionne l'administration dans ce cadre puisque des problématiques similaires se produiront encore ces prochaines années ».

A cet égard, relevons qu'il serait probablement utile de garder à l'esprit la teneur de cette pétition (voire d'autres du même type) lors de l'examen par la Commission législative du projet de loi du Conseil d'Etat instituant une instance de médiation dans le canton de Genève (Adaptation à la nouvelle constitution – mise en œuvre de l'art. 115). En effet, cette nouvelle instance aura pour but, selon le projet de loi :

- a) de traiter de façon extrajudiciaire les différends entre l'administration et les administrés ;
- b) d'aider les usagers dans leurs rapports avec l'administration en mettant à disposition un médiateur servant d'intermédiaire lors de litiges ;
- c) de contribuer à améliorer le fonctionnement de l'administration ;
- d) d'encourager les autorités, l'administration et les régies publiques à entretenir de bonnes relations avec les usagers ;
- e) de renforcer la confiance de la population à l'égard des administrations publiques ;
- f) de contribuer à éviter ou à régler de façon simple les conflits entre les usagers et l'administration.

Cette instance sera donc particulièrement utile pour traiter des problèmes concernant les liens entre l'administration cantonale (ou municipale) et la population, ceci de manière plus rapide que ce n'est le cas actuellement (la pétition concernée par ce rapport a été déposée le 12 août 2013, et a

probablement été rédigée puis signée des semaines avant cette date, pour être traitée en plénière plusieurs semaines, voire plusieurs mois après).

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, la minorité de cette commission vous enjoint donc, Mesdames et Messieurs les députés, à déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil pour information.